Neige, etc

BAIX 35 00 3 -D1.183

epelchir

ROBES

et Literies

TEVALIER

méricain

X-LEBRUN

\$8834---2 a excellent

nune dures.

o le litre par 6 litres

a l'honlientèle ardi de

heures

traité à

veux et 8 fr. 50 Chemin ourtrai.

ON

Quarante-neuvième année. - Nº 322

TARIF D'ABONNEMENTS

Agonco particuliero à Paris, 26, rue Foydoau

Centimes

ROUBAIX: 71, Grande-Rue | TOURCOING: 5, rue Carnot

ÉDITION DU MATIN

5 Centimes ABONNEMENTS & ANNONCES

## SIX Pages 5 Centimes

### BULLETIN

Le général André a donné sa démission de mi-

La Chambre continue la discussion du budge l'Instruction publique. Un incident a été sou au sujet de la délation dans l'Université.

Aucune dépêche n'a, jusqu'ici, confirmé la prise de Usu-Chan, un des grands forts de Port-Arthur. On continue à se battre avec ocharnement. En Mandchourie, la situation n'a pas changé; mais on s'attend à une prochaine bataille.

Les débate des sangants incidents de Cluses ont continué mardi, à Annecy, par l'interrogatoire des fils Cretties et pur celui des six ouvriers accusés de

# DÉMISSION GÉNÉRAL ANDRÉ MINISTRE DE LA GUERRE

Lettre au President du Conseil

Paris, 15 novembre. — M. Combes, président du Conseil, a reçu, ce matin, la lettre sulvante, par laquelle le général André lui annonce son intention de se dé-mettre de ses fonctions de ministre de la guerre.

Paris, le 15 novembre 1904. Mon cher Président,

Les derniers inoidents parlementaires montrent que les ennemis de la République sont plus que ja-mais décidés à livrer la ssaut au gouvernement qui leur a teun tête avec tant d'énergie et de succès. Il semble que la part que j'ai prise à cette œuvre et à laquelle j'ai consacré près de cinq années d'un la-beur sans relache, me désigne plus particulièrement à leurs coups.

beur sans relache, me désigne plus particulièrement à leurs coups.

On me rendra cette justice qu'une telle perspective ne serait pas pour me décourager. Toutefois, jai trop de fierté de moi-même et de mon envre, j'ai trop l'amour de la Patrie et de la République pour accepter même une minute l'hypothèse que je pourrais être une cause de désunion dans la majorité républicaine. C'est per l'union de cette mejorité républicaine de cette privain de cette mejorité republicaine de la République des périls qu'elle a travensée et c'est grâce à cette union que le parti républicain achèvera la tâche à laquelle j'ai été heureux de comsacrer mes efforts.

Au moment de preudre congé de vous, permettezmoi d'adresser l'expression de ma gratitude à tous les anis connus et inconnus qui, de tous les points de la France, mont, dans les épreuves dernières, témoigné leurs si touchantes et si chaudes sympathies. Qu'ils sachent bien que j'emporte dans ma retraite mon inchranlable dévouement et mon abecute.

Li vous altressant ma démission, laisees-moi, mon la la pous de la present de la france, à l'armée et à la République que je confondé toutes les trois dans un même colte.

En vous adressant ma démission, laisses-moi, moi En vous suressant ma demission, la sees-mot, mon cher President, vous dire que jemporte les meileurs souvenirs de notre calaboration et de l'affectueuse estime que vous m'aves toujours témognée. Venilles agreer, je vous prie, les nouvelles assurances de ma haute considération.

Général André.

GÉMÉRAL ANDRÉ.

M. Berteaux, agent de change
nommé ministre de la guerre
Dès la réception de cette lettre, df. Combes est
allé rendre visite au ministre de la guerre. Il a
longacement conversé avec lui. On se doute de ce
qu'on trouvé à se dire les deux complices de M. Vadecard, dont l'un expulse l'antre.
En sortant du ministère, M. Combes s'est rendu
au Conseit du il a annoncé à see collègnes la résolution formelle du général André.
Le Conseil, s'ance tenante, a décidé d'offrir le
portefeuille de M. André à M. Berteaux.

tion formelle du général André.
Le Conseil, séance tenante, a décidé d'offrir le portofeuille de M. André à M. Berteaux.
M. Combes a consulté M. Berteaux après-midi.
M. Perleaux a accepté.
A six heures, il a été présenté par le Président du Conseil au Président de la République.
Le decret qui le nomme ministre de la guerre paraltra demain matin au Journal Officiel.

# Le nouveau ministre

M. Berteaux est né en 1852 à St-Maur-les-Fossé leine). Il fut élu député de Seine-et-Oise en 189

Cleine). Il fut élu député de Seine-et-Oise en 1893 et a toujours été ré lu depuis. Il cet agent de change près la Bourse de Priris, depuis 1879, maire de Chatou et chevalier de la Légion de honneur.

Durant la législature de 1893, M. Berteaux fit partie de plusieurs Commissions importantes, en particulier de la Commission du Panama. Il fut aucoessivement, depuis lors, rapporteur du badget des Postos et Télégraphes et du budget de la Guerre et apparteut fréquemment à la Commission du budget. Il s'est, en effet, spécialisé dans l'étude de querions budgétaires et avait laiseé voir, à maintes reprises, qu'il ambitionnaît le portefeuille de la Guerre.

### Le départ du général André

Le départ du général André
Paris, 15 novembre. — Le général André avait
fièrement déclaré un jour qu'il ne sortirait du ministère de la guerre que les pieds devant; lo 4 norembre, en répondant à M. Lasies, il é/écriait qu'on
voulait sa peau, mais qu'il ne s'en irait que sur un
ordre formel de la Chambre. L'acte, comme on voit
dément singulièrement les paroles.

Le ministre de la guerre ne s'en va pas sans pro
fit. Il e'est comféré à l'air-même la cravate de commandeur de la Légion d'houneur et la médaille militaire, cette récompense qu'on ne donnait, jadis,
qu'anx chofg les plus glorieux l Le général André
u's pas de campagnes de guerre à son actif.

Baulta d'autres d'émissions

### Bruits d'autres démissions

Bruits d'autres démissions

Paris, 16 novembre. Le bruit s'est répandu
vers cinq heures, au Palais-Bourbon, que la démission de M. André allait être suivie incessemment de
celle de M. Pelletan, ministre de la marine, et peutêtre de celle de M. Rouvier, ministre des finances.
On prononçait le nom de M. Delembre, député des
Basses-Pyrénées, comme successeur éventuel de M.
ROuvier, et celui de M. Thomson, député de Constantine, comme futur ministre de la marine.
Ce ae sont la encore que des bruits.

La déscotion de M. Maulian

### La déception de M. Maujan

Paris, 16 novembre. — On raconte que M. Mau-fan est absolument furieux. depuis quelques jours, il avait, parait-il, l'assurance du President du Cont de quelques membres du ministère, qu'il suc-sit au général André en cas de démission de ci. Il était si convaiues de tenir gaén equ portefeuille, qu'il avait déjà choisi les personnes de

vant former son caoinet.

Aussi, a-t-il été dans une violente colère, quand
il apprit, cet après midi, que M. Combes avait choisi M. Berteaux pour remplacer le général André. est M. Berteaux pour remplacer le général André.
— Si; disait-il à ses amis, le président du Conseil
m'avait appelé hier ou ce matin et m'avait dit: « Je
regrette de ne pouvoir henir ma promesse. Pour des raisons politiques, il m'est impossible de vous confier le
porteleuille de la guerre et ja dois l'offrir à M. Berteaux », je me serais incliné. Mais me laisser sinsi dans
l'ignorance de ce qui se combinait contre moi et me mettre dans la situation ridicule d'apprendre maintenant
par des tiefs ce qui avait dét artés en doirs de moi, ess
me chose que je ne pardonnerai jamais à M. Combes.

M. Mujan antiministériel !... Cela parsit presque
impossible.

Dans le monde politique. - Ce qu'on dit

Impression mauvalse Paris, 15 novembre. - L'impression est franche

ent mauvaise. Sans parler des questions de jalousie et de mau-aine humeur que provoque la nomination de M. Ber Sans parier des questous de jardende de M. Ber-vaiae humeur que proroque la nomiration de M. Ber-teaux, on considère généralement que son entrée dans le Cabinet, ne le renforce pas. M. Berteaux, per effet, n'apporto pas une force nouvelle au point de vue parlementaire. Il est du Bloc et a toujours voté

vue parlementaire. Il est du Bloc et a toujours vote aveo le Bloc.

Le général André s'en va, évidemment, emporté par le dégoût soulevé par l'affaire de la délation, et ce dégoût est tellement fort, qu'il a effacé le médicere intérêt qu'avait pu inspirer pour sa personne l'agression de M. Syveton.

M. Berteaux ne paraît pas s'être associé à la réprobation genérale. Il a couvert de ses votes le général André et, s'il n'a pas approuvé formellement, il a excusé la delation, en invéquant d'hypothetiques précédents qui ne justifisient rieu.

Dans le Bloc, parmi ceux qui ont poussé la discipline jusqu'à voter pour couvrir la délation, beaucoup ne comprennent pas la démission du général André. Ils rappellent que celui-ci avait déclaré ne vouloir se retirer que devant un vote formel de la Chambre et ne s'expliquent pas que M. Combes ait absolument voulu se séparer de son ministre de la guerre.

Des interpellations se produiront. On en annonce une sur les mesures que compte prendre le nouveau ministre de la guerre, à l'encontre des délateurs restés jusqu'ici impunis.

On se demande quelle va être l'attitude de M. Eerteaux an sujet de la proposition de loi sur les employés de chemins de fer, dont il a été le protagoniste acharné, mais que, par contre, M. Rouvier fait sommeiller, étant dans l'impuissance de trouver les millions nécressaires.

Bref, de tous côtés, on estime que l'ère des difficultés pour le Cabinet n'est pas close et que son existence reste assez précaire.

# INFORMATIONS

La mort de M. Wallon, — Les deraiers moments
Paris, 16 novembre. — M.M. Henri, Paul et Etienne
Wallon écrivent au Temps, pour dire que M. Henri
Wallon n'est pas mort des suites d'un refroidissement
contracté as mariage de sa petité-file, mais d'une congestion cérébrale, occasionnée surtout, vu son grand
âge, par un excès de travail, pour parfaire la notice
qu'il comptait lire à la prochaine séance de l'Académie
des Inscriptions. Ils donnent sur es fin les détails suivvants: « Le matin de sa mort, samedi, il donnait le bon
à tirer des dernières feuilles de sa notice, causait avec
les siens de, prochaines réunions de famille. Quelques
heures plus tard, il a'éteignait doucement dans un fauteuil, entouré de ses enfants et d'une partie de ses pétitsenfants, appelée en toute hâbe. »

L'arrivée à Paris des membres des Chambre La mort de M. Wallon. - Les derniers moments

# L'arrivée à Paris des membres des Chambre de commerce italiennes

de commerce italiennes
et de l'Union des Chambres de commerce italiennes, venus sur l'invitation de M. Mescuraud, président du Conuié républisein du commerce et de l'Industrie, pour
assister aux fêtés qui leur seron; données, sont arrivés à
Paris, cet après-midi, à deux heuves.

La délégation a été reçue officiellement à la gare de
Lyon par MM. Despias, président, et Belden, syndic du
Consoil municipal; de Seives, préfet de la Seine; Lépune,
préfet de police; M. d'Estournelles de Constant, président du Groupe parlementaire de l'arbitrage international; Mascuraud, président, et les membres du Comité
républicain du commerce et de l'industrie.
Ce soir, un tanquet, leur sers offert au Grand-Hôtel,
sous la présidence de M. Combes, président du Conseil.

Cherbourg 16 novembre. — Après avoir passé la nuit en rade de Cherbourg, les souverains portugais sont par-tig ce ristin, à l'aube, pour l'Angleterre. Au moment de l'appareillage, les saluts ont été échangés entre les hâtiments de guerre français et anglais. Portemouth, 15 novembre. — Le roi et la reine de Portugal sont arrivés à 11 h. 15 et sont montés à 1 h.10 dans le train qui doit les conduire à Windsor.

L'état du cardinal Langénieux tome, 15 novembre. — L'état de santé du cardinal ngénieux s'est aggravé depuis hies soir. Les médecins croient pas encore à un danger imminent, mais ils cachent pas leurs inquiétudes.

# Les troubles continuent à Rio-de-Janeiro

Rio-de-Janeiro, 15 novembre. — La situation est très grave. Les bagarres continuent dans les faubourgs. Le centre de la ville a été estime toute la journée. Les maga-ains sont fermés !! y a de na robreux blessée. M. Rodriguez Alves a quitté le painis de la présuence. Le benit court qu'un sondévensent aurait éclaté à l'école militaire et que certains officiens généraux adhévaraisept aut mouvement. Le gouvernement compte rétablis l'ordre.

### L'INCIDENT DU LYCÉE CONDORCET

Outrages à Jeanne d'Arc. - Une interpellation de M. Georges Berry

Ad M. Georges Berry
Paris, 15 novembre.— On annonce que M. G.
Berry adresseyra, jeudi, une interpellation au ministre de l'Instruction publique au sujet d'un scandel qui se serait produit, hier, au lyoée Condorcet.
Un prafesseur d'histoire aurait tenu devant ses cilves, des prepos injurieux sur Jeanne d'Are qui a été, aurait-il dit, la maîtresse de tous les capitaines de son armée, et n'a jamais remporté la moindre victoire l.

Le professeur aurait ajouté que l'on a bien fait de la condamner et de la brûlor l
Le proviseur du Lycée a fait savoir qu'il n'avait en connaissante de l'incident que par la lettre de M. Berry à M. Chaumié.
Ajoutons que le professeur incriminé serait M. Thalamas, qui fut déporté après la Commune.
Paris, 15 novembre. — M. Chaumié a répondu à M. Raere au'il avait ouvert une enquête.

Paris, 15 novembre. — M. Chaunié a répondu à M. Berry, qu'il avait ouvert une enquête. M. Berry assure, d'autre part, qu'un de ses col·lègues interviendra dans le débat qui sera ouvert à ce sujet, pour apporter contre le professeur incriminé, un témoignage important. Ce député, dont M. Berry n'a pas voulu réviéer le nous, se dispose à attester que, derant son file, qui était l'an dernier son élive, M. Etalamas a tenu, sur Joanne d'Aro, des propse outrageants de la pature de ceux qui ont provoqué l'incident actuel.

## LES TROUBLES SANGLANTS DE CLUSES

devant la Cour d'assises de la Haute-Save

L'interregatoire des fils Cretties. — Les décla-rations de l'ané, Michel Crettiez, et les explications d'Heari Crettiez. — Les coups de feu. - Les morts. — Les six ouvriers accusés du pillage de l'usine. — Les premiers t

Annecy, 15 novembre. — La deuxième audience est ouverte à 8 heures 30. Les aborde du Palais sont presque déserte et pou de monde assiste à l'audience. Dans des caisses, au piéd de la cour, se troivent les fusils dont firent usage les assiégés de

vent les fusils dont firent usage les assiégés de l'usino.

Le président procède d'abord à l'interrogatoire de l'ainé des fils Crettiez, Mâchel Cretties, açé de 36 ans, veuf sans enfants.

La Président .— Vous étes conseiller municipal de Cluses et les renseignements qui émanent du maire de cette commune vous représentent comme ayant un caractère conciliant et doux.

Le président indique ensuite au jury la topographie de la riante et laborieuse cité de Cluses, qui fut le théâtre du drame dont la justice a aujourd'hui à fixer les responsabilités.

Il rappelle que, comme son père, l'accusé est né à Araches (Haute-Savoie) et qu'il exerce le métier



MICHEL CRETTIES

MICHE CRETTIES

d'horloger. En 1871, le père Cretties vint s'établir à Cluses. Il y travaille un certain temps comme simple ouvrier horloger, puis devint patron de campagne, o'est-à-dire qu'il faisait travailler au dehors pour son compte. Il parvint abri à réaliser une petite fortune, et, jugent insuinants les actives of il occupait de nombreux ouvriers, il songes, en 1900, à l'époque de l'Exposition, à faire construire une véritable usine, celle où eurent lieu les scènes de désordre du 18 juillet.

Le président fait passer sous les yeux du jury le plan de l'usine où logesient les trois ainés des fils Cretties, le père et le plus jeune fils habitant une maison de campagne.

D. : Yous êtes ancien élère de l'Ecole d'horlogerie de

D.: Vous êtes ancien élève de l'Ecole d'horlogerie de luses? — R.: Parfaitement. D.: Vous avez même obtenu une médaille? — R.: C'est exact.
D.: Combien gagniez-vous chez votre père? — R.: D.: Commen general Leo france par mois.
D.: Votts étiez en outre logé et nourri? — R.: Oui, monsieur le président.

Le président: Quel était le genre de travail dans votre usine! — R.: La plupart des ouvriers étaient conduc-



HENRI CRETTIES

teurs de machines. Nous faisions le mouvement. Une demi-douzaine d'antres travaillaient au remontage des

pièces.

D.: Combien étaient ils payés? — R.: De 65 à 70 fr. par mois. Il y en avuit quelques-une qui gagnaient 4 fr. 50 et 5 franca par jour.
D.: Et les femmes? — R.: Jusqu'à 50 frence par mois.

Le président: Votre père n'était-il pas dur avec ses ouvriers — R.: Mon père traitait ses ouvriers comme il nous traitait nous. R a'était pas plus sévère avec eux. Le président : Cela a peut-tire ête pour queique chose dans l'irritation des ouvriers contre lui?

### Un avadicat. - Le père Cretties

président indique ensuite que la maison Cret-qui travaillait pour Besancen, faisait annuel-nt un chiffre d'affaires de 150.000 francs et il

Vos ouvriers ont éprouvé le besoin, un jour,

Description of the control of the control of the constitution of the constitution. — R: Out, on injurial notes perç on crisit: A bas les patrons! A bas les cretites! A bas les prepries! et al. manifestation était dirigée contre nous.

D: Pourquoi votre père a-t-il reuvoyé sept ouvriers!— R: Par manque de travail du reste, l'un d'entre eur, Juiliard, avait été prévenu un mois à l'avance.

Le président explique ensuite qu'en 1904 jusqu'au mois de mai, on a luvré plus de travail qu'en 1903; mais Henri Crettien se levant répond qu'à ectte époque on manquait de modèlee, les calibres ayant été détruits à la suite d'un incendie.

Henri Crettien fait remarquer ensuite que sur les sept ouvriers renvoyés cinq n'étaient pas électeurs.

Le président: On a dit que votre père avait l'intention de provoque une grève pour se débarrasse des ouvriers faisant partie du syndicat; un de vos ferres, Jean Cretties, aurait dit à quedquin qu'il faiat faire tember le syndiess. — R: Nan Je hai pas dit elsa; e'est uniquement par une ensuite propers dit entre conseile les univers.

synthese manque de travait que mus personnest per manque de travait que mus personnes les ouvriers renvoyés le 10 Le président : Bref, les abpt ouvriers renvoyés le 10 mai au main en référent au syndicas ; ils reviennest qui un cartain que de constitue que con de la cartain personnes de la cartain de la carta

Henri Cretties réfute l'affirmation du président : « C'est moi, dit-il, qui ai fait cette proposition; je leur ai proposé de reprendre le travail, lour diant qu'on ré-



MARCEL CRETTIEZ

duirais la journee a constant de complete.

» Mon père a refusé, plus tard, les revendications propuées par les grévistes: l'faire syndiquer tous les ouvriers; 2° reprendre les sept renvoyés avec chômage partiel et 3° retirer tout travail fait à l'extérieur pour le faire faire à l'intérieur de l'usine ».

La grève. - Les premières manifestations Le président arrive à la grève et aux premières manifestations :

sont jelése.

Le président expose ensuite qu'après l'intervention de la troupe, des négociations furent entamées, et que ni le juge de paix, ni le préfet ne parrinreat à faire accepter, par M. Cretties père, les conditions des ouvriers. Enfan, poursuit le président, votre père refuse l'arbitrage accepté par les ouvriers. Le préfet lui-même, lui fit cette proposition.

R.: Il ne lui a pas fait connaître la réponse des ouvriers.

Victor Description of the control of



frent-elles à payer elles-mêmes ces frais; il s'y refuse absolument.

Les événements sanglants des 17 et 18 juillet

On arrive aux événements qui se produisirent les 17 et 18 juillet derniers.

On arrive aux événements qui se produisirent les 17 et 18 juillet derniers.

Le Président rappelle que le 17, la manifestation n'alla pas plus loin que devant la Mairie.

L'ACCUSÉ. — Parce que la force armée l'a arrêtée.

D: A quelle époque avez-vous fait venir des fusils de Caint-Etienne! — R: Après lattaque du 2 et du 3 juillet, on vouluit faire l'assaut de notre usine. Le 18 juillet, les manifestatus criaient : A mort! A fechala de Président : A mort : A fechala de Président : Vous éties trinés; la force armée était à l'asine; des gendammes à la mairie; que risquiex vous :

— R: Pardon, il y avait aculement deux cuisiniers à l'usine; des gendammes à la mairie; que risquiex vous :

— R: Pardon, il y avait aculement deux cuisiniers à l'usine. Les soldats étaient au loin à l'exercice; il y avait plus de deux mois que nous étions menacés; on criait: A mort, les Cretties! Puez-les! Pendez-les! On frappait avec des massues contre la porte de l'usine pour l'enfoncer; on jetait des pierres; je suis descendu à la fin et j'ai pris mon fusil; j'ai tiré d'abord en l'air pour écarter la foule qui se trouvait là. Comme on continuait à manifester, j'ai encore tiré deux coups, sans savoir où je tirais, et puis je ne sais plus eq ui s'est passé.

Michel Crettiez est très ému. Toute cette partie de sa déposition est très impressionnante.

Le président lui fait remarquer que les témoins disent n'avoir eu que des cannes et des bâtons. On répond l'accusé, il y en avait qui avaieut des masues, des revolvers, un fusil, des barres de fer, des fourches et des haches.

Le président conteste que l'ainé des Cretties ait tiré, comme il le dit, un premier coup de feu en

fourches et des haches.

Le président conteste que l'ainé des Cretties ait tiré, comme il le dit, un premier coup de feu en l'air. Le caporal David qui se trouvait assis sur un banc à proximité de l'usine a déclaré avoir vu tomber un homme au premier coup de feu tiré, de la deuxième fenêtre, aussitôt après qu'une pierre cut c'té lascée contre la muraille; deux autres hommes combèrent ensuits. Vous aves tité de pfusieurs endroits; vous êtes montés sur les établis pour tirer.

droits; vous êtes montés sur les établis pour tirer.
R.: Non, Monsieur le président.
D.: Il y a des témoins qui vous ont vu. Combien de coups avez-vous tiré?—R.: Js. ne puis le dire; j'étais très affolé; je ne sais plus ce qui l'est passé.
D.: Aujourd'hui que vous avez eu le temps de réfléchir, de penser, sh bien! voyons, sincèrement, ne penser-vous pas qu'il aurait miseux valu laisser brêtier votre usine; au besoin, une usine, cels se reconstruit; les existences humaines ne se remplacent malbeurausement pas. (Mouvements.)

L'accusé, qui verse des larmes, ne répond rien.

L'accusé, qui verse des larmes, ne répond rien.

D. : Je vous le réplète, dit le Président, n'aurait-il pas
mieux valu voir brûler cette unine cent fois à la place
des victimes?—R. Oh n'un, a écrie alors kitchel Cresttien un anglot étonffé.
D. Avec-vous tiré en visant?—R. : Oh! non.
D. : C'est qu'an dire d'un de vos frères, il semblerait
que vous auries visé?—R. : Oh! non.
D. : Vous déplores ce lamentable résultat, n'est-ce
pas?—R. : Oh! oui! Je préférerais être à la place des
victimes. (Vive sensation.)

### Les autres fils Cretties

Le président s'adresse ensuite aux autres fils Cret-ties: Henri, qui est marié et père d'une ênfant, ex-plique que sa femme, appelant au secours, il entra dans sa salle à manger, vit es fille blessée d'un coup de pierre, et, affolé, tira en l'air. La Présiner: Oh! pardon; le caporal David est très affarmatif; au premier coup tiré, il a vu tomber un homme.

howeve.

D.: Combien de coups avez-vous tiré! — B.: Un coup de revolver et un coup de fusil.

ce revolver et un coup de funi.

Jean Cretties dit qu'il vit, de son steller, arriver le cortège qui poussait des cris hostiles: A l'échafaud ! A la guillotine ! A mort ! A un moment donné, on cris : A l'assaut ! Mon frère me dit, ajoute
il : ils come armés de revolvers; nous sommes pordus; l'ai slora pris mon un unolver et j'ai fait feu.

Marcel-François, le quatrième fils, dit, lui aussi, que se voyant en danger de mort, il a prie son funil et a tiré en l'air.

JEUDI 17 NOVEMBRE 1904.

D.: Recommaissez-vous que, comme vos frères, vous vos eu tort? — R.: Oh! absolument.
L'audience est suspendue.

Interrogatoire des six ouvriers inculpés de pillage

A la reprise, commence l'interrogatoire des six ouvriers inculpés de pillage.

Molliek, 22 ans, explique qu'il ne faisait pas partie du Comité de la grève et qu'il n'a fait que se mèler à ses camarades dans les manifestations.

D.: Quel était le but de ees manifestations! — R. »
Je n'en sais rien. On chantait en circulant dans les
ues, comme ou fait toujeurs en temps de grève. On ne
menaçait personne; ce n'est pas nous qui avons jeté des
pierres.

memaçat personne; ce n'est pas nous qui avons pete des pierres. L'accusé dit avoir vu Michel Croslice tirer par la fenêtre et tuer un de ses camarades; il rentra ches lui en pleurant. Il ajoute: Lorsque je revins sur le théâtre du drame, tout le monde était hors de soi; on était fou; on jetait des pierres; j'en ai jeté deux ou trois; je vou-lais me venger. lais me venger. Sur les biens ou sur les personnes?— R. Passuderr: Sur les biens ou sur les personnes?— R. Oh! je n'en sais rien; je suis entré dans la maison à l'aide d'une échelle; dèjà l'incendie commençait; les soldats s'enfuyaient en emportant leurs effets dans la cuisine; j'ai pris une batterie de cuisine et l'ai jetée par la fenêtra.

cuisine; j'ai pris une batterie de cutième et l'ai jetée par la fenête.

①.: Votre rôle s'est-il borné lâ! — R.; Oui.

①.: Votre rôle s'est-il borné lâ! — R.; Oui.

D.: N'avez-vous pas brisé de machine et n'avez-vous pas dit à un témoin, en lui montrant un marteau que vous teniese à la main; Voilà un instrument qui a bien travaillé; je ne le donnerais pas pour mille francs.

Mollers: C'est faux.

Le cultivateur Lacronz, qui est interrogé ensuite, n'éstait pas un gréviste; il moissonnait le champ de la belle-mère d'Heuri Crettiez, quand, soudain, vers quatre beures et demie, on entendit le bruit de la finallade, puis le tocsin. Je partis pour Cluses, dit-il; sur mon chemin, je vis, dans une pharmacie, qu'on cherchait à extraire du plomb de la tête d'un jeone garçon; en continuant sa coute vers l'usine, l'accusé n'est qu'à suivre, dit-il, les traces de sang; c'était une véritable traînee, comme si on l'avait jeté avec un arrosoir. (Mouvements.)

ments.)

Lacroix reconnaît avoir donné deux ou trois
coups de hache contre la porte de l'usine; d'autres
s'emparèrent de sa hache, et enfoncèrent la porte.
Dans l'appartement, il vit cinq ou six individus qui
brissient tout.

M' DESCOTTES, Lorsque le tocsin sonna, l'accusé n'a-t-fl pas dit à la belle-mère d'Henri Crettiez: C'est la mère du père Crettiez qui tombe? — R.: J'ai simplement dit. ea entendant la fusillade: C'est peut-être le père Cretties qu'on tue. C'est en manière de plaisanterie que je disais

qu'on tue. C'est en manière de plaisanterie que je disais cela.

L'accussé Carouillat e subi sept condamnations dont six pour coupe; c'est un horloger travaillant ailleurs que chez Cretties; il nie que le cortège soit parti avec l'intention de s'arrêter devant l'usine. On devait soulement, comme d'habitude, chanter l'Internationale, il âlt avoir ur Michael Cretties visere et ameitôt Reseint tombesit contre lui; il lui dit ? Them-toi donc ! Je ne pensais pas, ajoute-t-il, que c'était un coup fatal. (Mouvements).

La Paisnerre: Et ensuite on jeta bien des pierres contre la maison. — R.: Mais ou, tout le mende était affolé; songez donc, c'étajent des feux de salve qu'on ir sil sur nous. L'accuse nie avoir enfoncé la porte, mais il avoue avoir brisé tout ce qu'il rescontre, et l'avoir jeté par la fenétie; je voulnis, di-il, rescontrer ies meutriers; ne les trouvant pas, j'ai tout cassé.

On passe à l'interrogatoire de Caux, qui, par deux

pres par la l'enetre; je voulnis, qu'ell, rencontrer tes meurtriers; ne les trouvant pas, j'ai tout cassé.

On passe à l'interrogatoire de Caux, qui, par deux fois, hier, se trouvei mal à l'audience; il paraît mieux portant aujourd'hui; c'est un manœuvre de Cluses, qui n'avait rien à voir avec la grève; il a subi cinq condamnations pour vol, coups, ivresse et outrages; il se plaint d'avoir reçu l'7 plounds dans la tête et nie être revouu vers l'usine après s'être fait panser; il n'assistait à la manifestation qu'en curieux. L'accusation lui reproche d'avoir participé au pillage de la maisou.

L'avant-dernier accusé, Chevrette, est père de deux enfants; cest un borloger de Cluses; il nie lui auesi, avoir détruit le mobilier et l'avoir jeté dans le brasier; il en est de même de l'accusé Sonnorat, domestique à Clusee.

L'audition des témoins

L'audition des témoins

L'audition des témoins

Les interrogatoires sont terminés. On passe à l'audition des premiers témoins.

M. Drompt, ancien maire de Cluses, ex-professeur à l'École d'irrlogerie, dit qu'il ft des démarches auprès de M. Oretties, père, mais ne put l'amener à oéder aux ouvriers.

Le témoin explique ensuite que c'est sur les instances du commissaire spécial Maury, qu'il a toléré les cortèges le 18 juillet. Le Comité, dit-il, avait promis qu'il n'y aurait pas de Ciants. Le témoins, qui a lui-même failli être atteint par une vingtaine de pierres, est d'avis que les fils Cretties se sont crus en état de légitime défense.

Le témoin éclate en sanglots. Il ajoute que, en quittant Cluses, il dut se faire escorter à la gare par les gendarmes.

M. Busour. Je m'étais retiré légalement; j'avais délégué mes pouvoirs à mon adjoint.

M. Busour. Je m'étais retiré légalement; j'avais délégué mes pouvoirs à mon adjoint.

M. Busour. Je m'étais retiré légalement de déserter son poste.

Le Présider, qu'étmoin. — Vous seres confrinté de la configue d

poste. Le Président, *au témoin*. — Vous seres confrinté de-main avec le commissaire spécial. L'audience est levée à 5 h. 30, et renvoyée à de-main mailn.

### LE BLOC JUGÉ PAR M. GOBLET

M. Goblet fut et reste un radical et il serait raiment difficile au bloc d'étiqueter comme «réactionnaire et clérical » cet homme politique. Vivant à l'écart des luttes parlementaires, dont il s'est retiré volontairement, M. Goblet juge en philosophe la situation actuelle, sins crainte de contrarier les manouvres d'un parti, de désobliger des collaborateurs. Or, voici ce qu'a dit M. Goblet à M. R. Aubry, du Temps:

Si je faisais partie du Parlement, non, je ne serais pas du bloc... Pareille servilité d'un parti est presque

Si je faisais partie du Parlement, fan, je ne serais pas da bloc... Pareille servilité d'un parti est preque sans exemplé.

Acquire de la principes ont disparu. Partout le desparu. Partout le faire de la faire toutes les concessions pour ne pas s'en aller.

Haisant allusion aux derniers propos de M. Jaurès, relatifa à l'attitude de Gambetta, M. Goblet a fait la déclaration sulvante:

Je crois savoir un peu ce ou ceptrait, ce que souhaitait (ambetta... En bice] jamais il ne nut vouloir quand même et à tout prix la paix; ce ne samait être là le but unique. Et pourquoi la République, dès qu'elle out panté les lessaures de l'année terrible, se remit-elle si lencieusement, laborieusement, à reconstituer ses finances, son ammés, l'organissistion tout entière du pary, si ou l'est pour la revendication future de nos droits?

Laises-moi supposer avec queque raison que Genbetta, puisqu'on se réclame ainsi de son unterté, eté fait à paraile pollique le sori qu'elle mérita...

On voit le cas qu'il faut faire des fantaisses du socialiste admirateur de la Trijice.

Abordant empire la question religieuse, M. Goblet éferie :

— Ma conclusion l'Oset rue ces procédés de gouvernement sains.

- Ma conclusion l Cost one cas procede de gouver noment sont vains. Ils n'empécherent pas les congréga